

## Introduction

La numérotation des sections correspond à celle de la partie II (pp. 291-297) du rapport du Comité sénatorial spécial de la politique scientifique.

### 2.1 a) ORGANIGRAMMES

L'annexe IV du présent rapport contient des organigrammes décrivant les rapports hiérarchiques au sein de Transports Canada. Les cases VERTES sont décrites plus en détail dans les pages subséquentes. Les cases ROUGES représentent les unités dont les projets de recherche et de développement font partie de l'inventaire (voir annexe V).

- b) Toutes les composantes de Transports Canada font rapport au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.
- c) Les unités responsables des activités scientifiques sont incluses dans le paragraphe a) puisqu'on ne fait pas de distinction. Les récentes réorganisations effectuées au sein de Transports Canada sont abordées plus en détail dans la section 2.2
- d) Le Bureau des affaires internationales et de l'environnement est responsable de la diffusion des informations techniques sur les transports réunies par les divers organismes et bureaux gouvernementaux à l'étranger aux diverses composantes du Ministère. Le Bureau est représenté à Londres par l'attaché aux transports du Haut-commissariat canadien. Dans les autres ambassades, des représentants scientifiques du Canada font rapport directement au ministère des Affaires extérieures qui, à son tour, informe le Bureau de toutes activités reliées aux transports qui lui ont été signalées.
- e) L'échange d'informations techniques sur les transports entre les États-Unis et le Canada est régi par un protocole d'entente entre le département des Transports des États-Unis et Transports Canada. En outre, le Canada a conclu des ententes semblables avec l'Union Soviétique, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et la Belgique qui englobent les activités reliées aux transports.

### 2.2 FONCTIONS ORGANISATIONNELLES

- a) Transports Canada ne détient pas de pouvoirs spécifiques à l'égard des activités scientifiques; toutefois, toutes les responsabilités du Ministère sont reliées à des activités nécessitant de hautes compétences dans les sciences physiques et humaines. Toute l'activité scientifique et de recherche de Transports Canada a un but précis; Transports Canada n'effectue ni n'appuie de recherche par simple curiosité. Même dans le cadre de la recherche et du développement, l'étape du développement nécessite probablement au moins 90 p. cent du travail et des ressources du Ministère. Bien que la recherche s'effectue surtout au niveau des sciences physiques, elle comporte en général des éléments des sciences humaines sous forme d'analyse des incidences économiques et environnementales.
- b) La réorganisation effectuée au cours des cinq dernières années avait pour principal objet de créer des administrations semi-autonomes, responsables de toutes les fonctions pertinentes, y compris le travail scientifique et technologique. Le Centre de développement des transports a été créé en partie pour coordonner ces efforts ainsi que la recherche et le développement dans le domaine des transports, et identifier les défaillances en matière de recherche, c'est-à-dire les domaines qui ne font pas l'objet d'enquêtes par les organisations existantes. Comme les administrations étaient déjà engagées dans la recherche et le développement dans leurs domaines respectifs et afin de répondre à leurs besoins opérationnels, le C.D.T. a concentré beaucoup d'efforts sur les études de faisabilité et la poursuite d'une technologie à un point où le mode ou le système pour lequel on voulait s'en servir n'avait pas été clairement défini. Cette division ne permet pas vraiment de distinguer l'activité scientifique requise pour *administrer* une fonction spécifique d'une administration (par exemple l'exploitation d'un système de contrôle du transport aérien) des programmes de recherches englobant la mise au point de systèmes futurs destinés à remplir la même fonction. Les composantes du Ministère devant administrer un système réel ont dû investir dans des installations de recherche, et il va de soi que ces installations ne